



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 15 février 2023 à 9 h 35 à laquelle sont présents messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse France Bélisle.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Martin Bisson et Daniel Feeny, attachés politiques et M<sup>c</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines et Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Communications.

CE-2023-137

**APPEL DE PROPOSITIONS ET EMPLACEMENTS 2023-2024 - PROGRAMME CAMION DE RUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a adopté le Règlement numéro 875-2021 visant une occupation du domaine public par des camions-cuisine afin de permettre la cuisine de rue sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** par ce règlement, le comité exécutif doit approuver les emplacements retenus à la suite des propositions des opérateurs, de l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ) et de la consultation des divers services concernés selon les critères de sélection des emplacements qui constituent l'annexe du règlement et des enjeux municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs emplacements n'ont pas été opérationnels pour l'année 2022-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre nouveaux emplacements ont été proposés par la direction territoriale du secteur de Buckingham-Masson-Angers et sollicités par les restaurateurs et l'ARRQ pour faire partie intégrante de l'appel de propositions qui permettra aux restaurateurs de déposer un dossier de candidature à la Ville de Gatineau pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ces emplacements feront partie intégrante de l'appel de propositions qui permettra aux restaurateurs de déposer un dossier de candidature à la Ville de Gatineau pour l'année 2023 :

**PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le Service de l'urbanisme et du développement durable ou ses représentants et représentantes à lancer l'appel de propositions 2023;
- autorise les emplacements de camions-cuisine retenus pour l'année 2023;
- autorise les quatre emplacements de camions-cuisine proposés dans le secteur de Buckingham-Masson-Angers pour l'année 2023;

- retire les cinq emplacements non et/ou sous-utilisés au cours de la saison 2022;
- autorise les services municipaux concernés à fabriquer et installer la signalisation applicable à chaque nouvel emplacement envisagé.

Adoptée

CE-2023-138

**APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE - BOULEVARD SAINT-RAYMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable a identifié qu'une réfection de la chaussée s'avère requise sur le boulevard Saint-Raymond, entre les boulevards Cité-des-Jeunes et Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau prévoit des travaux de remplacement de services municipaux du boulevard Saint-Raymond, de la rue Berri jusqu'au boulevard Saint-Joseph en 2023 dans le cadre du programme de réaménagement du boulevard Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour des fins d'économie et de coordination, de réaliser les travaux de réfection de chaussée à même le projet de services municipaux et réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable a soumis à la Ville de Gatineau un projet de protocole d'entente décrétant les obligations de chacune des parties;

**CONSIDÉRANT QUE** l'engagement financier du ministère des Transports et de la Mobilité durable au protocole est basé sur une estimation des travaux, d'un montant de 1 451 959 \$ excluant les taxes, soit un montant imputable de 1 524 375 \$, le tout, payable à la Ville de Gatineau selon les coûts réels des travaux et des honoraires professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures et des projets recommande la signature du protocole d'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les travaux de réfection de chaussée sur le boulevard Saint-Raymond, entre la rue Berri et le boulevard Saint-Joseph, et ce, à même les travaux de réfection de services municipaux et de réaménagement urbain du boulevard Saint-Joseph, entre la rue Montclair et le boulevard Saint-Raymond;
- autorise la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2023.

Adoptée

CE-2023-139

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUÉBEC INC. - SERVICES MUNICIPAUX ET RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES BOULEVARDS MONTCLAIR ET SAINT-RAYMOND - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE- SAINT-RAYMOND - MARC BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-311 du 28 avril 2021, adjugeait à la firme Duroking construction / 9200 2088 Québec inc., un contrat pour les travaux de reconstruction des services municipaux et le réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond pour un montant total approximatif de 19 547 863,70 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 184643, 188732 et 189586 ont déjà été approuvées pour un montant de 193 342,15 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** les firmes CIMA+, s.e.n.c. (excluant les travaux d'architecture du paysage) et Lashley + associés (travaux d'architecture du paysage), mandatées par la Ville de Gatineau pour les services professionnels pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance pour le projet, recommandent un montant total de 510 897,30 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 184643, 188732 et 189586 pour un montant de 193 342,15 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 317 555,15 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Duroking construction / 9200 2088 Québec inc., dans le cadre du projet de reconstruction des services municipaux et le réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre les boulevards Montclair et Saint-Raymond, et ce sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 510 897,30 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 20 058 761,00 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION   |
|--------------------|---------------|---|
| 18-19004-207-39132 | 154 259,51 \$ | Fonds dédiés aux infrastructures (ING-13-007) - 17-3096 - Boulevard Saint-Joseph :<br>Boulevard Montclair - Pavage  |
| 18-20011-206-39133 | 50 548,61 \$  | Fonds dédiés aux infrastructures (ING-13-007) - 17-3096 - Boulevard Saint-Joseph :<br>Boulevard Montclair - Aqueduc |
| 18-20011-207-39134 | 85 162,05 \$  | Fonds dédiés aux infrastructures (ING-13-007) - 17-3096 - Boulevard Saint-Joseph :<br>Boulevard Montclair - Égouts  |
| 04-13493           | 13 809,75 \$  | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593           | 13 775,23 \$  | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2023.

Adoptée

CE-2023-140

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - PAVAGE COCO (COCO PAVING INC.) - ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - BETTYNA BÉLIZAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-398 du 12 juin 2019, adjugeait à la firme Pavage Coco (Coco paving inc.), un contrat pour les travaux d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1, pour un montant total approximatif de 11 317 436,56 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-844 du 22 septembre 2021, autorisait l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 388 123,14 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Pavage Coco (Coco paving inc.), dans le cadre du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1 portant le montant total cumulatif du contrat à 11 705 559,70 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** les délégations de pouvoir numéros 183056, 184846 et 186381 ont déjà été approuvées pour un montant total de 193 321,50 \$ incluant les taxes, pour des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme QDI mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant supplémentaire de 204 071,66 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 183056, 184846 et 186381 pour un montant de 193 321,50 \$ incluant les taxes;

- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant supplémentaire de 10 750,16 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Pavage Coco (Coco paving inc.), dans le cadre du projet d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 204 071,66 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 11 909 631,36 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT     | DESCRIPTION   |
|--------------------|-------------|---|
| 18-19018-003-39135 | 9 816,33 \$ | Élargissement du chemin Pink -15-3079 -<br>Chemin Pink - Pavage |
| 04-13493           | 467,50 \$   | TPS à recevoir - Ristourne                                      |
| 04-13593           | 466,33 \$   | TVQ à recevoir - Ristourne                                      |

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2023.

Adoptée

CE-2023-141

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 6369472 CANADA INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE JOSEPH, ENTRE L'AVENUE DE BUCKINGHAM ET LA RUE BÉLANGER - PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-437 du 2 juin 2021, adjugeait à la firme 6369472 Canada inc. (Equinoxe JMP), un contrat pour la réfection des services municipaux de la rue Joseph – Phase 1, entre l'avenue de Buckingham et la rue Bélanger pour un montant total approximatif de 2 770 159,27 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-509 du 15 juin 2022, autorisait l'ajustement de coûts de soumission, d'un montant supplémentaire de 302 007,17 \$ incluant les taxes, à la firme 6369472 Canada inc. (Equinoxe JMP), pour la réalisation de travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue Joseph – Phase 1, entre l'avenue de Buckingham et la rue Bélanger portant le montant total cumulatif du mandat à 3 072 166,44 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 190531 a déjà été approuvée pour un montant de 59 508,46 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP Canada inc., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 217 142,06 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 190531 pour un montant de 59 508,46 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 157 633,60 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme 6369472 Canada inc. (Equinoxe JMP), dans le cadre du projet de réfection des services municipaux de la rue Joseph – Phase 1, entre l'avenue de Buckingham et la rue Bélanger, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 217 142,06 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 3 289 308,50 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION   |
|--------------------|---------------|---|
| 06-30878-006-39136 | 38 835,44 \$  | Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - 20-3034 - Rue Joseph : Avenue Buckingham à la rue Bélanger - Pavage |
| 06-30878-008-39137 | 105 105,03 \$ | Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - 20-3034 - Rue Joseph : Avenue Buckingham à la rue Bélanger - Égouts |
| 04-13493           | 6 855,13 \$   | TPS à recevoir - Ristourne  |
| 04-13593           | 6 838,00 \$   | TVQ à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2023.

Adoptée

**CE-2023-142**

**REJET DES SOUMISSIONS - 2022 SP 152 - RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE AU PARC KENNETH-LLOYD - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - CAROLINE MURRAY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 19 mai 2022, un appel d'offres public pour la réfection du terrain de balle au Parc Kenneth-Lloyd pour le Service des infrastructures et des projets de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis dépassent les disponibilités budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues, dans le cadre de l'appel d'offres 2022 SP 152 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2023-143

**SOUSSION 2022 SP 371 - STABILISATION DE LA BERGE OUEST DU RUISSEAU WABASSEE, DERRIÈRE LA RUE DE CAP-AUX-MEULES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - ALICIA LACASSE-BRUNET**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction FGK inc., 2-303, chemin Industriel, Gatineau, Québec, J8R 0C6, pour la stabilisation par enrochement de la berge ouest du ruisseau Wabassée, derrière la rue de Cap-aux-Meules, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 1 112 613,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 janvier 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b>       | <b>MONTANT</b>  | <b>DESCRIPTION</b>   |
|--------------------|-----------------|--|
| 06-30882-201-39138 | 1 015 964,04 \$ | Projet du bassin Versant du ruisseau Wabassée - 18-3097 - Honoraires professionnels - Ruisseau Wabassée D - Rue de la Cap-aux-Meules - Stabilisation Berge T |
| 04-13493           | 48 385,00 \$    | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 48 264,04 \$    | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2023.

Adoptée

CE-2023-144

**DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU INC. - 149, BOULEVARD MALONEY OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme La Soupière de l'amitié de Gatineau inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour l'immeuble situé au 149, boulevard Maloney Ouest;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières l'organisme La Soupière de l'amitié de Gatineau inc. pour l'immeuble situé au 149, boulevard Maloney Ouest.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2023-145

**SOUSSION 2022 SI 494 - SERVICES D'IMPLANTATION D'AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES SUR LA RUE EDDY - DIRECTION DU CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Coop Le Comité - Générateur d'événements, 4063, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, Québec, H1W 2G9, pour les services d'implantation d'aménagements transitoires sur la rue Eddy, pour un montant total de 99 395,89 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 janvier 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE        | MONTANT<br>TAXES INCLUSES | DESCRIPTION   |
|--------------|---------------------------|---|
| 02-62355-419 | 99 395,89 \$              | Relance du centre-ville – Aménagements transitoires |

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2023.

Adoptée

CE-2023-146

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DENIS TURCOTTE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE D'AVOCAT - SECTION CIVILE POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense de 253 439 \$ accordée à ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail temporaire à titre d'avocat – Section civile pour le Service des affaires juridiques d'une durée de 24 mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Denis Turcotte à titre d'avocat – Section civile pour le Service des affaires juridiques pour une période de 24 mois.

Les fonds à cette fin seront pris dans le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 février 2023.

Adoptée

CE-2023-147

**CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 115270**

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** la nature et la répétitivité des manquements commis par l'employé numéro 115270;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné autorisent la présente recommandation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le congédiement de l'employé numéro 115270.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> VÉRONIQUE DENIS**  
Greffière  
Comité exécutif